



Annulation voyage sans frais

Par **Carpio**, le **24/04/2019** à **18:53**

Je dois partir au sri lanka mais vu les événements je n ai plus envie je voudrais annuler mon voyage sans avoir de frais grâce à la nouvelle loi proposant des circonstances exceptionnelles et inévitables .

Par **Visiteur**, le **24/04/2019** à **19:35**

Bonjour

Le risque d'attentats ultérieurs ne peut pas être exclu, même si c'est souvent après ce genre d'événement que la sécurité est la meilleure...).

Quoi qu'il en soit, si vous désirez annuler, regardez bien les conditions du contrat qui vous lie au voyageur pour les possibilités de report.

Contactez ce dernier pour savoir s'il a prévu quelque chose dans ces situations exceptionnelles.

Avez vous pris une assurance annulation ?

Si vous partez, enregistrez vous sur

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

Conservez avec vous ce lien

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-citoyens/comment-reagir-en-cas-d-imprevu-a-l-etranger/>

Pour infos et conseils

<https://www.tongsetsrilanka.com/securite-au-sri-lanka>

https://www.routard.com/forum_message/4732501/attentat_du_21_04_2019.htm